

## INTRODUCTION A LA SOCIOGRAPHIE DES JOURNALISTES CAMEROUNAIS

### RESUME

Dans cet article, l'auteur propose quelques éléments théoriques permettant d'identifier les journalistes camerounais du point de vue sociologique. L'esquisse sociographique révèle ainsi des entreprises de construction identitaire en-dedans, pour les journalistes eux-mêmes, et en dehors par le public et les autorités publiques. Aussi bien la production de normes internes que la taxinomie législative et réglementaire contribuent ainsi à dessiner un portrait original du journaliste au Cameroun.

### ABSTRACT

*In this article, the author proposes some theoretical elements of identification of cameroonian journalists as regards their sociology. The sociographic outline shows the attempts made inside the profession by journalists and outside of it to built an identity. The internal rules as well as the law lead therefore to frame a genuine picture of the cameroonian journalist.*

## INTRODUCTION A LA SOCIOGRAPHIE DES JOURNALISTES CAMEROUNAIS

Par

**Laurent Charles BOYOMO ASSALA**

*Directeur-Adjoint de l'ESSTIC*

### INTRODUCTION

La question sous-jacente à ce travail invite, au regard du titre de notre exposé à examiner quelles évolutions et quels changements ont affecté le journalisme depuis que le Cameroun est entré en démocratie. L'on sait que dans tous les pays, les mutations techniques, industrielles ou culturelles contribuent à redéfinir le contexte de cette profession aux frontières extrêmement mouvantes. La démocratie, qui en Afrique s'est traduite notamment par la remise en question d'un Etat omnipotent et omniprésent, propriétaire des ressources naturelles et des moyens de production a-t-elle eu un impact sur les frontières du journalisme, ou bien sont-ce des membres sociaux qui, grâce aux bouleversements nés du pluralisme politique, ont convergé vers cette profession et s'y sont installés, pour en restructurer les nouvelles frontières; donnant ainsi sens et signification à la démocratie dans des pays où l'on s'interroge encore pour savoir si elle a été une bonne ou une mauvaise affaire ? L'exacerbation des particularismes ethniques, l'érection de la mauvaise foi en règle du jeu politique, la politisation de la vie sociale, sont quelques unes des maladies nouvelles liées à ce qu'on veut bien appeler la démocratisation en Afrique et qui interrogent la structuration d'une frontière du journalisme dont nous avons déjà étudié quelques aspects dans des travaux précédents.

Notre présent propos s'est articulé autour du va-et-vient épistémique, entre la construction « au-dedans » de cette profession au-travers des démarches, pratiques et représentations des journalistes eux-mêmes telles qu'elles résultent de la nouvelle vie politique au Cameroun (terme que nous préférons à celui de démocratie) et la construction au-dehors, c'est-à-dire telle que d'autres (législateur, hommes politiques, citoyens, consommateurs, employeurs, institutions de formation) la voient : Cette double construction dont nous esquissons

ici les caractéristiques théoriques, postule, pensons-nous, la diversité des identités pour soi (c'est à dire telles que construites par les journalistes eux-mêmes (I) et pour les autres (c'est à dire ceux qui sont en dehors de la profession mais contribuent à la structurer) (II) de cette profession. Nous voudrions d'emblée nous détourner des assertions faciles telles que « le journalisme est nécessaire à la démocratie », ou vice-versa, qui nécessiteraient de longs développements. Elle inférerait en outre que la démocratie a eu nécessairement un impact sur le journalisme.

## I - PETITE SOCIOLOGIE DE L'IDENTITE POUR SOI

Quel a été l'impact de la nouvelle vie politique sur la manière dont les journalistes camerounais vivent leur profession ? Quels facteurs institutionnels ou sociaux nouveaux ont-ils affecté l'identité professionnelle des journalistes de l'intérieur ? Cette double question pousse à identifier les paramètres internes qui sont de nature à intervenir dans la définition d'une profession dont la plupart des études disent l'extrême difficulté. En particulier, elle conduit à examiner (A) les caractéristiques sociologiques nouvelles des journalistes et (B) les pratiques professionnelles des mutations politiques qu'a connu le Cameroun de 1990.

### A - Esquisse sociographique des journalistes camerounais en démocratie

Le journaliste camerounais des années 90 est-il sociologiquement différent de son frère aîné des années 60 ? Cette question qui doit être envisagée en dehors de toute approche évolutionniste suggère que la vie politique nouvelle a pu de quelque manière modifier la sociographie des journalistes camerounais. Ici, comme dans la plupart des pays du monde, le journaliste est parti de bases extrêmement populaires (« tous les laissés - pour - compte des autres branches » comme dit Bernard VOYENNE (1938) et de milieux interlopes (« le journalisme est un enfer, un abîme d'iniquités, de mensonges, de trahison, que l'on ne peut traverser et d'où l'on ne peut sortir pur », s'écrit BALZAC). Au Cameroun, KEYE NDOGO relèvera que la profession rassemble des dockers, mécaniciens, chauffeurs... c'est à dire ajouterions nous, des aventuriers sans foi ni loi, ayant tout tenté et tout raté, véritables soutiers de la plume ignorant les règles de la pratique professionnelle et en tout cas peu soucieux de la respecter

La formation professionnelle qui va intervenir à l'aube des années 70 notamment à travers l'ESIJY, l'arrivée de professionnels nouveaux formés à l'étranger et depuis 1993, la multiplication des institutions de formation, y compris la création d'établissements supérieurs privés préparant aux BTS en journalisme et en communication, vont contribuer à modeler le profil

sociologique des journalistes camerounais. Aujourd'hui si l'on suppose qu'il y aurait près de 1500 journalistes exerçant au Cameroun, près de 60% de ceux-ci ont été formés à l'ESIJY-ESSTIC ou ailleurs, et le clivage journalistes formés = secteur public/journalistes non formés = secteur privé tend de plus en plus à s'estomper.

Quelle a été la part de la démocratie dans ces évolutions ? Il est difficile d'y répondre. En réalité, on peut supposer que l'impact direct du pluralisme a été faible (1). Cependant que l'impact indirect reste à déceler (2).

### 1/ L'impact direct

La multiplication du nombre des journaux a résulté de la contestation de l'ordre politique ancien entamé avec la démission en novembre 1982 de l'ancien Président Ahmadou Ahidjo, et culminé avec la loi de 1990 qui levait le régime d'autorisation jusque là en vigueur. Dans quelle mesure l'apparition de journaux nouveaux a-t-elle entraîné l'augmentation du nombre de journalistes ? Cette augmentation infère-t-elle une modification sociologique des journalistes ?

Entre 1982 et 1995, plus de cinq cents journaux ont été créés au Cameroun, ce qui par rapport aux quelque dizaines ayant existé entre 1955 et 1966, peut sembler énorme. Pourtant les créations contemporaines se sont également accompagnées de disparitions concomitantes, certains journaux n'ayant vécu que le temps d'un ou deux numéros.

Parallèlement, les tailles des rédactions sont restées stables, peu de journaux ayant utilisé plus de dix journalistes et pigistes réguliers. Concrètement, cela signifierait que les acteurs sociaux qui avaient investi les frontières de la profession les ont retraversées en sens inverse, les dockers retournant aux docs et les charpentiers à leurs varlopes. Mais deux types de professionnels auront acquis quelque existence : d'une part les directeurs, appelés aussi éditeurs ou plus pompeusement directeurs généraux, promoteurs de médias privés ou dirigeants paradoxalement omnipotents de médias publics, ferrailant à la fois avec leurs rédactions et le public, sûrs de leurs droits de propriétaires inviolables et les rédacteurs, d'autre part, masse informe et hétéroclite de personnels à statut nébuleux, pigistes ou permanents taillables et corvéables à merci, courant d'une rédaction à l'autre ou de leur administration d'origine au média au gré des circonstances et des humeurs des dirigeants, et payés en monnaie de singe. En somme, plus que jamais et malgré les mutations politiques mille fois relevées, la définition française du journaliste (« celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession... ») n'a été aussi insatisfaisante qu'au Cameroun.

## 2/ L'impact indirect

L'impact indirect du pluralisme politique reste le plus marqué, dans la définition par les journalistes eux-mêmes de leur rôle social. La plupart des journaux et pas seulement la presse - se sont donnés des missions ouvertement politiques. L'un des tout derniers en date Mutations, peut ainsi proclamer dans son n°1 sa volonté de « recentrer le débat et les esprits sur les sujets essentiels et déterminants de notre époque, dans l'optique de susciter la prise de conscience autour d'un minimum de valeur fédératrices et mobilisatrices sur lesquelles se fondent les nations qui gagnent »... Mutations se veut un journal ouvert à tous ceux qui ont des idées et des points de vues à faire valoir. C'est grâce à cette démarche participatrice et interactive entre le journal et son public qu'il restera collé à l'actualité et à la réalité ».

Quant à la Nouvelle Expression, elle prendra comme devise dès sa création, l'aphorisme de Beaumarchais « Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur ». Même les médias publics ont été traversés par ces soubresauts qui ont institué une rupture professionnelle plus marquée entre eux et les médias privés et entre journalistes anglophones et francophones sur la base de la différenciation politique. Aussi la distance entre un journaliste et le bord politique dont on le soupçonne est-elle indistincte, les revendications de certains journalistes publics pour plus de liberté n'apparaissent dès lors que comme des points éphémères, ce qui contribue à accroître la fracture des frontières identitaires de la profession. Dans cette course désormais engagée par les journalistes à la discipline politique, se heurtent, s'entrecroisent et se combattent la volonté de pouvoir et d'enrichissement, la recherche de postes administratifs et la reconnaissance politique. La pratique professionnelle décrit mieux encore cette structuration de l'espace journalistique nouveaux.

### B - Les nouveaux critères du professionnalisme

Deux critères concourent aujourd'hui à définir l'identité professionnelle des journalistes camerounais : les contenus des médias d'une part (1) et les organisations professionnelles qui permettent aux journalistes de réfléchir sur leur fonction sociale et les caractéristiques de leur profession (2).

#### 1/ Un contenu à dominante politico-ethnique

La plupart des études disent la politisation croissante des médias, phénomène quasi général en Afrique qui a résulté de la libéralisation de la vie politique. Nous avons à la suite de NGA NDONGO (1993) parlé de cette « overdose politique » des journaux qui a « en réalité cristallisé tous les conflits

d'un débat qui était loin de concerner tous les Camerounais (BOYOMO, 1995) et qui aura en réalité exacerbé les clivages tribaux dans la société. C'est d'abord Cameroon-Tribune dont WAKATA (1996) dresse le profil des contenus politiques (actes du chef de l'Etat et des institutions, actions gouvernementales et des autorités, diplomatie, activités de partis politiques, nominations et installations des responsables administratifs, etc...) représentent 52,8% de contenus dans la version française et 46,6% dans la versions anglaise. Pius NJAWE, le Directeur du Messenger qui écrit pour sa part : « Pour être les arbitres de ce débat futur que risque d'introduire dans ce pays le multipartisme, j'ai bien peur que les journalistes ne soient suffisamment pas préparés à jouer leur rôle d'arbitre... Je pense que nous avons des obligations vis-à-vis de ce peuple et nous aurions tort devant l'histoire de ne les avoir pas aidés à opérer le bon choix pour l'avenir de notre pays » (cf. Paul ZEBAZE 1995 : 19 p.).

C'est aussi à travers la presse camerounaise que le pays a « découvert qu'il existe au Cameroun des associations tribales dont le but est la conquête ou le contrôle du pouvoir politique, écrit BELA (1996 : 21) qui remarque avec certes quelques excès.

« Aujourd'hui le lecteur averti de la presse camerounaise sait par exemple que les journaux de la « Sainte Trinité », c'est-à-dire *Le Messenger*, *Challenge hebdo* et *La Nouvelle Expression*, défendent les intérêts des Bamilékés, tandis que le *Témoin* et *Patriote* sont les fervents défenseurs des Bété ».

## 2/ Des organisations professionnelles hétéroclites

Les organisations professionnelles sont l'une des données les plus récentes qui tendent depuis à donner une identité reconnue à un ensemble de fonctions journalistiques. L'on sait que l'UNESCO classe les associations et organisations de journalistes en trois catégories :

- 1 - Celles qui oeuvrent à la promotion de la liberté de presse.
- 2 - Celles qui agissent pour l'amélioration des moyens de formations professionnelles.
- 3 - Celles qui se consacrent à l'élaboration des normes de l'éthique professionnelle.

Mais comme le relève Serge N. TAGNE (1996), l'observation du champ associatif de la profession journalistique au Cameroun, montre que les organisations professionnelles ont souvent présenté une segmentation qui outrepassé largement cette catégorisation de principe, pour se préoccuper d'autres intérêts, quant elles n'en font simplement pas la motivation essentielle de leur action ».

En réalité, les organisations de journalistes qui en Occident ont contribué de façon déterminante à dessiner les frontières de la profession sont

au Cameroun encore en pleine maturation. Nous avons montré dans une étude précédente déjà citée, par quels mécanismes l'Etat s'est employé à créer des obstacles à l'organisation de journalistes en associations. En particulier, la segmentation de la profession du fait de clivages inter et intra professionnels nous sont apparus comme constituant autant d'obstacles à la création d'associations. En postulant que les journalistes doivent apprendre à dépasser ces clivages pour parvenir à se regrouper, nous avons posé les bases théoriques d'une vaste association qui est née il y a seulement quelques mois. En juin 1996, l'Union des Journalistes Camerounais (UJC). A côté de l'UJC il existe un certain nombre d'autres associations sectorielles (l'Association des Journalistes Economiques du Cameroun - AJEC, l'Association des Journalistes du Droit, l'Association des professionnels de la Communication, la Fédération Nationale des Professions de la Communication, l'Organisation Camerounaise pour la Liberté de la presse etc...). la prolifération de ces associations a du reste fait dire au Ministre d'Etat chargé de la Communication qu'il y a là « un éparpillement idéologique parce que la plupart des journalistes se réclament moins du journalisme que de telle tendance idéologique » (in TAGNE, op. Cit. P. 100).

En somme, ces associations qui se caractérisent par leur immaturité et leur marque d'envergure, le statut hétéroclite de leurs membres, leurs objectifs confus, leur manque de moyens et leurs carences en ressources humaines, sont cependant les signes d'une autonomie de plus en plus grande des journalistes camerounais par rapport notamment à l'Etat qui a souvent combattu de tels regroupements. Elles marquent aussi les limites d'une structuration de la profession que les journalistes seuls ne peuvent élaborer, les constructions du dehors étant au moins aussi importantes que celles du dedans pour en dessiner les nouvelles frontières.

## II - DE LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITE POUR LES AUTRES

Le dévoilement de l'identité pour les autres, des journalistes, passe par l'histoire sociologique des étapes de sa construction. Sans remonter jusqu'à la colonisation, on peut dire que la situation politique (le régime et le système politiques) a été au principe même de l'invention du journalisme et en a constitué la souche référentielle. Dès l'indépendance, les journalistes ont dû progressivement se dépouiller de leurs oripeaux de combattants politiques utilisant les médias comme arme de guerre, pour devenir des acteurs à plein temps du journalisme. Ces mutations n'ont pas été faciles, et ne se sont pas produites de la même manière et partout. D'année en année, des générations toujours différentes de professionnels investissent les rangs, cependant que d'autres s'envoient vers des horizons différents. L'Etat aura ainsi joué un rôle central dans ces mouvements (A). D'abord par son action régulatrice sur les

normes et les règles qui gouvernent la profession. Ensuite par l'intégration de professionnels dans les corps sociaux reconnus de l'administration. Mais au-delà de la régulation étatique, c'est la société camerounaise tout entière qui dessine de l'extérieur les frontières du journalisme en définissant ses fonctions d'utilité sociale (B).

### A - Régulation étatique : l'identité conférée par le haut

En choisissant le français et l'anglais comme langues officielles du Cameroun nouvellement indépendant, les dirigeants du pays ont jeté les premières bases de la structuration du journalisme. Il ne s'agit point d'une fatalité ainsi que le remarque CALVET (1981) et bien que ce choix soit présenté aujourd'hui comme salvateur en raison du plurilinguisme du pays. Or, le choix de langues étrangères plutôt que d'une ou plusieurs langues nationales a provoqué ce que BOURDIEU (1982) appelle « la constitution d'un marché linguistique unifié et dominé par la langue officielle... (et qui) devient la norme théorique à travers laquelle toutes les pratiques linguistiques sont objectivement mesurées ». Mais la multiplication des procès et l'atteinte à l'intégrité physique des journalistes, la mise en place d'un régime juridique applicable aux journalistes et aux médias, la création d'un corps professionnel administrativement légitime, ont achevé de façonner de l'extérieur les frontières du journalisme camerounais.

#### 1/ Les dispositions législatives et réglementaires

C'est un fait que la libéralisation de la vie politique s'est accompagnée d'une production normative prolifique et proluxe. Depuis la loi de 1966 qui avait marqué la fin de l'âge d'or des médias qui durait depuis les indépendances, un seul texte majeur modifiant en 1981 cette loi avait été élaboré sur la presse. Or dès 1990, la loi n° 90/052 a connu une importante modification en janvier 1996 et on peut compter environ cinq décrets d'application et une demi douzaine d'arrêtés. L'on peut classer ces divers textes en deux catégories :

##### a) Les textes portant sur les journalistes à proprement parler

- le décret n° 90/060 du 12 janvier 1990 portant institution de la carte de presse, abrogé par le décret n° 91/249 du 24 mai 1991 portant identification des journalistes et les auxiliaires de la profession de journaliste : le dernier texte dispose notamment que « la qualité de journaliste est attestée par la possession d'une carte professionnelle de journaliste » (art.1) « qui contient tous les renseignements usuels d'état civil, l'indication de l'organe ou des organes de presse dans lequel le titulaire exerce sa profession, la photographie et la

signature du détenteur » (art. 5). Ce texte vise également la composition des dossiers et son trajet, selon des procédures assez proches de celles de la commission française de la carte. Mais ce texte n'a jamais été appliqué en raison d'une part des carences de l'administration qui n'a jamais imprimé ladite carte, et d'autre part du refus de reconnaissance de cette procédure administrative par les journalistes.

- le décret n° 75/769 du 18 décembre 1975 portant statut particulier du corps des fonctionnaires de l'information, qui a produit le classement officiel des journalistes et dont la taxinomie a été déterminante dans la fragmentation identitaire de cette profession. En créant des cadres au sein du journalisme à la manière de toutes les autres professions administratives, l'Etat a provoqué des clivages liés davantage aux règles de régulation administrative qu'aux impératifs professionnels. Le journaliste fonctionnaire a ainsi été réductible au service public, le privé devenant un secteur essentiellement marchand et maladroitement géré par des professionnels peu au fait des exigences de rentabilité.

b) Les textes portant sur les contenus dont nous ne pouvons que citer quelques uns dans le cadre de cet exposé :

- Le décret n° 91/987 du 21 juin 1991 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication :

- Le décret n° 92/030 du 13 février 1992 fixant les conditions d'accès des partis politiques aux médias audiovisuels de service public et ses six arrêtés d'application subséquents :

- Le décret n° 91/220 du 02 mai 1991 relatif au dépôt légal des organes de presse et des autres moyens écrits de la communication sociale :

- La loi 96/04 du 04 janvier 1996 modifiant certaines dispositions de la loi 90/052 du 19 décembre 1990 relative à la liberté de communication sociale :

- Le décret n° 87/220 du 22 décembre 1987 créant l'Office de Radiodiffusion Télévision du Cameroun (CRTV), pris à la suite des revendications de journalistes de la direction de la radiodiffusion nationale du fait de leur marginalisation par les autorités.

Tout cet arsenal de dispositions juridiques souvent contradictoires, manifeste un certain désordre et témoignage de la fébrilité du pouvoir étatique face au journalisme, et de sa volonté de contrôler l'action des journalistes.

2/ Procès, tortures, arrestations : Les caractères d'une identité par défaut

L'autre donnée constante de la construction identitaire de l'extérieur est la multiplication des procès, les arrestations arbitraires des journalistes et

les saisies administratives des organes de presse par l'autorité administrative. Ces phénomènes contribuent à faire du journalisme une profession à haut risque. Les condamnations pour diffamation peuvent être jugées nécessaires quand on songe à la facilité de ton et des arguments de nos médias : en revanche l'outrage au Chef de l'Etat par lequel Pius NJAWE et SENNA, respectivement directeur et rédacteur de l'hebdomadaire satirique *Le Popoli* viennent d'être condamnés, peut paraître liberticide pour la presse. La loi 96/04 a notamment abrogé les dispositions des articles 14 et 17 de la loi de 90 qui conféraient des pouvoirs illimités aux autorités administratives en matière de presse. Mais, elle a introduit des dispositions difficilement applicables (la pratique du référé administratif en matière de presse, et l'exigence d'extrait de casier judiciaire bulletin n° 3 qui permet au Procureur de la République de décider si la moralité du déclarant pour la création d'un journal est douteuse ou pas) qui font douter de la volonté de l'autorité politique à permettre l'éclosion d'une presse libre. De fait, les violences, arrestations, emprisonnements, tortures et censures que l'on peut déplorer sont les résultantes de cette lutte entre l'Etat et les journalistes pour la définition des normes professionnelles légitimes et le droit de dire cette norme.

L'Administration qui a longtemps joui du monopole du contrôle politique s'est efforcée ici comme ailleurs, de relier à l'axe central des rôles que l'on pouvait théoriquement appréhender comme périphériques à celui-ci. Aussi la pratique du journalisme reste-t-elle encore dominée par les normes administratives, et les journalistes, en tant que segment de l'élite indigène, participent largement au projet hégémonique du régime. N'appartenant pas à la hiérarchie administrative par nature, ils n'en constituent pas moins un des socles sur lesquels se construit l'ascension de l'aile technocratique de l'élite politique. Aussi pouvons nous postuler le journalisme camerounais comme un instrument de l'activité administrative à partir de trois variables :

- le modèle centralisé de l'institution militaire propre à l'administration camerounaise et qui sert de matrice à la pratique journalistique : application stricte de consignes, soumission à la hiérarchie, prépondérance du monopole directorial et de la censure des employés dans les médias publics et même privés,

- l'usage d'une langue standardisée, faite de formule stéréotypées (un soutien est toujours indéfectible) réduite au schéma shannonien de la communication mécanique, avec transmission unilatérale de données souvent dépourvues de significations intrinsèques :

- la subordination à la fois organique et fonctionnelle du journalisme au politique.

Au point que les seuls critères d'identification du journalisme par rapport à l'appareil administratif ne pouvaient qu'être articulés sur des

affirmations normatives (cf. le nombre de textes sus-cités). Le pluralisme, et la concurrence subséquents auront contribué ici à en atténuer la portée.

## **B - Les critères des autres : l'identité vue « d'en bas »**

Depuis une dizaine d'années, l'on observe une baisse de crédibilité des journalistes dans l'opinion publique de la plupart des pays occidentaux. Nombreux sont les lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs qui fustigent tout à la fois la vénalité des journalistes, la mauvaise qualité des contenus des médias, la légèreté des articles, et le manque de formation professionnelle dans une société où la massification croissante de la vie entraîne paradoxalement la segmentation de plus en plus accrue des secteurs d'activités. C'est donc autour des représentations qu'ont les « autres » (hommes politiques, citoyens, consommateurs, employeurs) que se construit cette identité à travers à la fois des contenus des médias (1) et les journalistes (2) : de nombreuses études notamment américaines ayant montré que les valeurs sociales peuvent être inculquées aux moyens de sources extérieures aux groupes.

### **I/ Un déficit d'audience**

A défaut d'une enquête globale sur l'audience des médias au Cameroun on peut se contenter d'évoquer ici quelques travaux qui pour l'essentiel, disent le déficit dont souffrent les médias camerounais.

- MBIDA Albert, en 1973 parle de la rupture entre Radio-Cameroun et son auditoire :

- NGBWA ESSO désigne en 1978 Cameroon-Tribune comme un journal « malade de l'incompréhension » :

- EFFA ESSOMBA évoquant les premiers pas de la télévision camerounaise en 1987 parle d'un public émerveillé et critique :

- BIYITI BI ESSAM analyse en 1984 le divorce d'une radio régionale africaine et son public :

- WONGO AHANDA (1990) relève le transfert de lectorat de Cameroon-Tribune vers les journaux étrangers du fait de la pauvreté de ses contenus.

Aussi KEYE NDOGO (1994) peut-il analyser ce qu'il appelle la quadruple dichotomie entre les médias nationaux et les médias étrangers, plus appréciés des Camerounais : entre les anglophones et les francophones, ces derniers étant jugés moins professionnellement bons ; entre les groupes internes et externes de la profession, issus des années 90 et enfin la « dichotomie interne » des médias concomitante à l'arrivée de Paul BIYA au pouvoir en 1982, et qui repose sur ce que MODO ASSE (1992) appelle « la lecture ethnique. » des journaux.

Les représentations que se font les publics des médias du journalisme sont ainsi indirectement confirmées par les critiques qu'ils adressent aux médias et qui semblent corroborer les opinions des journalistes eux-mêmes. Ces représentations montrent notamment :

- que les médias camerounais sont globalement mauvais en raison de leurs contenus, mal écrits et mal diffusés, trop monopolisés par les autorités administratives, les hommes politiques et les groupes d'intérêt ;
- qu'ils ne satisfont pas les attentes du public et son droit à l'information ;
- qu'ils donnent libre cours aux querelles, à la diffamation, aux rumeurs et à la délation, de même qu'au sensationnel ;
- qu'ils ne jouent efficacement plus leur rôle de chien de garde de la société puisqu'ils exacerbent bien au contraire les querelles des coteries intellectuelles, des groupes d'intérêts et de fratries religieuses.

## 2/ Un déficit de crédibilité

« Plus la déontologie qu'elle défend est rigoureuse et contraignante plus l'identité d'une profession est forte » remarquent MATHIEN et RIEFFEL (1994). Or, si d'une manière générale, les journalistes ont toujours été réticents dans tous les pays à accepter l'élaboration d'un code éthique coercitif ou la création d'une instance de contrôle de la profession, au Cameroun, le code de déontologie rendu exécutoire par décret n° 93/313 PM du 24 septembre 1992 a été vivement combattu par les journalistes entre autres raisons parce qu'il émanait du ministère de la Communication.

Il reste qu'en l'absence d'un code de déontologie accepté, la profession journalistique ressemble à un bateau à la dérive, ballotté entre des autorités politiques désireuses de la garder sous leur tutelle et un public de plus en plus exigeant. C'est donc un véritable déficit de crédibilité qui frappe aujourd'hui le journalisme au Cameroun. Par ailleurs, la méconnaissance des technologies nouvelles (électronique, informatique, télématique, câble...) qui ailleurs ont contribué à densifier la personnalité des journalistes, la cherté de ces technologies, qui les met hors de portée des entreprises médiatiques locales, concourent à marginaliser toujours plus encore, les journalistes camerounais. Ne pouvant pas s'approprier les métiers nouveaux, ils se voient déposséder au bénéfice de confrères étrangers, de leur capacité de dire l'information » (l'audio-visuel n'étant guère mieux lotie) en construisant ses articles.

## CONCLUSION

Selon Francis BALLE (1984) ce qui définit la démocratie c'est « le combat toujours recommencé mais jamais gagné contre toutes les formes d'inégalité dans la libre expression des pensées de chacun et dans le libre

accès aux pensées d'autrui, quelles qu'elles soient ». Sous ce rapport, on constate que les journalistes camerounais ont choisi l'approche réductionniste de la démocratie. Si en effet les caractéristiques sociologiques de cette profession se sont nobilitées au fil du temps avec la multiplication des structures de formation, la libéralisation des activités qui conduit les médias privés à recruter des personnels formés, l'élévation des standards professionnels se fait encore attendre. MBASANI (1991) relève ce caractère particulier des journalistes, à travers une presse qui entend mettre à nu ce qu'elle dénonce, comme « manoeuvres dilatoires » des pouvoirs publics pour retarder l'échéance démocratique. Et dans cette démarche, un pas est vite franchi entre la volonté de venir à bout de l'ordre établi, par le truchement des réformes démocratiques, et la justification d'une agitation démagogique qui frise la sédition ». En se détournant ainsi des normes professionnelles d'objectivité, de neutralité et de respect de la vérité des faits, les journalistes s'éloignent vers les périphéries d'une frontière indistincte à partir de laquelle il leur est particulièrement difficile de construire une nouvelle identité.